

## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION CHEVALETS D'EXPOSITION

### Entre

..... dont le siège est situé

.....

.....

Représentée par ..... habilité par délibération ..... en date  
du....., autorisant ..... à signer.

D'une part

### Et

La communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dont le siège est

Saint-Lô Agglo

101 rue Alexis de Tocqueville

CS 43708

50008 SAINT-LO CEDEX

Représentée par son président, M. Fabrice Lemazurier, habilité par délibération du conseil  
communautaire en date du 25 janvier 2021, autorisant le président à signer.

D'autre part

### Table des matières

Articles de la convention.....	2
Article 1 : Objet de la convention .....	2
Article 2 : Durée .....	2
Article 3 : Conditions d'attribution.....	2
Article 4 : Etat du matériel .....	2
Article 5 : Assurances .....	2
Article 6 : Responsabilité .....	2
Article 7 : Résiliation .....	3
Article 8 : Avenant.....	3
Article 10 : Litiges .....	3
Signataires .....	3
ANNEXE .....	4
LISTE DU MATÉRIEL EMPRUNTÉ.....	4

## Articles de la convention

Les parties ont décidé :

### Article 1 : Objet de la convention

L'office de tourisme et de la culture de Saint-Lô Agglo met à disposition de ..... susvisée, le matériel nécessaire à la manifestation réalisée par .....  
La liste du matériel concerné figure en annexe de la présente convention et sera paraphée par les deux parties.

### Article 2 : Durée

La durée du prêt ne pourra excéder une semaine. Une prolongation pourra être accordée à titre exceptionnel sous réserve de la disponibilité du matériel. Dans ce cas-là un avenant à la convention devra être conclu entre les parties.

### Article 3 : Conditions d'attribution

La mise à disposition du matériel à l'emprunteur est consentie à titre gratuit.  
..... se chargera de l'enlèvement et du retour du matériel.

### Article 4 : Etat du matériel

Le matériel mis à disposition est neuf et devra être restitué tel quel. Il ne doit en aucun cas être modifié par .....  
Toute détérioration ou perte de matériel entraînera son remplacement à l'identique par la commune de Moyon-Villages. Le matériel ne doit pas être sous loué.

### Article 5 : Assurances

Le matériel mis à disposition est placé sous l'entière responsabilité de ..... qui s'engage à souscrire tout contrat d'assurance destiné à garantir le matériel prêté contre le vol, l'incendie, le dégât des eaux, les détériorations de toute nature ainsi que sa responsabilité civile au titre des éventuels dommages corporels ou matériels pouvant survenir du fait de son utilisation pendant la période de prêt.  
..... devra fournir à Saint-Lô Agglo les attestations d'assurance correspondantes.

### Article 6 : Responsabilité

La responsabilité, tant civile que pénale de Saint-Lô Agglo ne pourra en aucune manière être recherchée par ..... à l'encontre de Saint-Lô Agglo suite au non fonctionnement ou au mauvais fonctionnement du matériel emprunté en raison de l'adjonction par ..... de matériels non compatibles ou en raison d'une mauvaise installation ou manipulation de son fait.  
..... assume l'entière responsabilité du matériel à compter de sa prise en charge jusqu'à sa restitution.

Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être dénoncée en cas de manquement avéré aux articles de la convention de la part de l'une ou l'autre partie

Article 8 : Avenant

La convention peut faire l'objet d'un ou de plusieurs avenants après accord des deux parties.

Article 10 : Litiges

Les parties à la présente convention s'efforcent de régler à l'amiable tout différend ou litige qui pourrait naître de l'interprétation de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat.

A défaut d'accord à l'amiable intervenu sous 30 jours de sa signification par l'une ou l'autre des parties, tout litige pouvant naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention, est soumis au tribunal administratif de Caen.

**Signataires**

Fait en deux exemplaires, à Saint-Lô, le .....

Le président de la communauté  
d'agglomération de Saint-Lô Agglo

.....

Fabrice Lemazurier

.....

## ANNEXE

### LISTE DU MATÉRIEL EMPRUNTÉ

- 12 chevalets d'1m50

#### Enlèvement :

- Date :
- Lieu :
- Horaires :

#### Retour :

- Date :
- Lieu :
- Horaires :



EXEMPLE